

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS⁺



ville la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort



Revue de presse du mercredi 3 juin 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE



Hausse des prix des carburants : les voleurs en profitent

CRIMINALITÉ

Depuis le début de la crise en Iran, on constate une tendance à la hausse des vols de carburants

Lorsqu'il a rejoint sa camionnette pour tant garée en front de rue, Kamil Orlowsky n'en est pas revenu. Alors que son réservoir d'essence était encore à moitié plein lorsqu'il avait garé son véhicule, la jauge d'essence était au plus bas au moment de redémarrer. "Je m'y attendais quand j'ai inséré la clef dans le contact, confie-t-il. Au moment de retourner à ma camionnette, j'ai vu que la trappe d'essence était ouverte et que le bouchon avait disparu. Il devait me rester environ 40 litres d'essence. Avec le prix de celle-ci, ça fait mal."

Ce mercredi, le prix des carburants repartira en effet à la hausse. Pour atteindre 1,874 € du litre pour l'essence 95, et 2,08 € du li-

tre pour le diesel.

Mais lorsque Kamil s'est fait siphonner sa camionnette, l'essence tournait autour des 2 € du litre. "On m'a donc volé l'équivalent de 80 euros."

"Les voleurs l'ont ouverte sans faire de dégâts. Du travail de pro."

Kamil pensait pourtant que sa camionnette ne courait aucun risque. "J'ai garé ma camionnette sur le parking d'une grande surface désaffectée à Marcinelle. J'étais sur un chantier situé à 50 mètres. Et comme on m'avait déjà volé mon matériel (Ndlr: pour un préjudice de 15.000 €) deux semaines auparavant, je l'ai garée

porte coulissante donnant côté rue. Jamais je n'aurais pensé qu'on viendrait me siphonner mon réservoir, dont la trappe d'accès est de l'autre côté. On était en plein après-midi. Cela s'est presque fait au vu de tous."

Kamil n'a toutefois pas porté plainte. "Perdre des heures en démarches administratives m'aurait fait perdre plus que les 80 € d'essence. D'autant plus que je n'avais pas de dégâts. Si ma trappe se verrouille quand je ferme ma camionnette, les voleurs sont parvenus à l'ouvrir sans faire de dégâts. Du travail de pro."

Ces derniers temps, l'électricien n'est pas le seul à s'être fait dépouiller. À Vielsalm, deux maisons voisines se sont fait siphonner leur cuve à mazout. Pour un préjudice de plusieurs centaines d'euros. Et pas plus tard que la semaine passée, Geoffroy, jardinier à Namur, a mis en fuite un voleur qui tentait

visiblement de s'en prendre à son pick-up. "Il était garé dans mon allée de garage, commente le Namurois. Et en allant promener mon chien, j'ai vu une silhouette qui prenait la fuite avec un bidon dans les bras. Je suis persuadé qu'il allait s'en prendre à mon camion."

Contactée, la police fédérale confirme une augmentation des cas de vols de carburants en Belgique, sur les dernières semaines. "Nous ne disposons pas de données chiffrées consolidées permettant de quantifier précisément l'évolution des vols de carburant ces dernières semaines, indique la police fédérale. Les éléments dont nous disposons laissent néanmoins apparaître une tendance à la hausse de ce type de faits, même si les données restent fragmentaires."

Une hausse des vols qui coïnciderait avec l'augmentation des prix des carburants : + 14 % pour l'essence, +16 % pour le diesel avec, un

taux à +40 % pour le diesel en avril. "Le contexte économique actuel, marqué par des prix élevés des carburants et des tensions sur l'approvisionnement, constitue un terrain favorable à une augmentation de ces vols, indique la police fédérale. Historiquement, on observe en effet une corrélation claire entre la hausse des prix des carburants et l'augmentation des vols, qu'il s'agisse de vols à la pompe, de siphonnage de réservoirs, ou encore de vols commis sur des chantiers ou dans des dépôts. Les prix élevés sont une incitation accrue. Lorsque le litre de diesel dépasse les 2 €, le vol du contenu d'un réservoir de camion peut représenter un gain de plusieurs centaines d'euros."

Le fait que les transporteurs stationnent souvent

la nuit sur des parkings ou dans des zones industrielles en fait des cibles privilégiées. "Des cas ont également été observés où des vols étaient commis entre camionneurs, certains étant équipés de camions munis de systèmes de pompage."

Par ailleurs, le gasoil non routier - utilisé par les tracteurs et engins de chantier - est aussi une cible récurrente. "En particulier lors des périodes de hausses des prix. Les volumes stockés sur les chantiers et dans les engins de construction sont importants et l'accessibilité des chantiers, notamment le week-end ou lors des arrêts d'activité, en font des cibles attractives."

Y. N.

"Les hausses de prix favorisent aussi les actions organisées"

Selon l'Union professionnelle des transporteurs routiers, la hausse des carburants n'expliquerait pas tout. "Il y a une recrudescence aussi en raison de la présence de bandes itinérantes qui agissent avec des méthodes presque professionnelles, commente Michaël Reul, secrétaire général de l'UPTR. Notamment le long des frontières car elles savent que les risques sont plus réduits en passant d'un pays à l'autre. Actuellement, elles tourment beaucoup en Belgique. Demain, ce sera en Espagne, en Allemagne, en France..." La police fédérale confirme. "Les périodes d'inflation énergétique favorisent à la fois des vols opportunistes, rapides et motivés par le gain immédiat, ainsi que des actions plus organisées impliquant du matériel spécialisé (camions-citernes, pompes), un *modus operandi* déjà observé par le passé."

Pour s'en prémunir, pas beaucoup de possibilités. "Si on met des bouchons à clef sur les réservoirs, les voleurs vont percer le réservoir, commente Michaël Reul. Alors certains transporteurs préfèrent laisser leur trappe de réservoir sans protection. Pour eux, il vaut mieux avoir le réservoir siphonné qu'un réservoir percé qui nécessiterait des réparations longues et coûteuses."

Y. N.

“Ça compromet la fin de l’année et la rentrée scolaire”

ENSEIGNEMENT

Majorité contre opposition, les mesures du décret-programme 2 ont été validées en commission malgré la colère des profs

Après un long débat suivi attentivement par les acteurs de l’enseignement mobilisés depuis trois semaines, le décret-programme 2 est passé en commission mardi à 1h du matin. *“Si le gouvernement s’imagine que la protestation va s’éteindre en votant dans ces conditions, il se trompe lourdement”*, assure Luc Toussaint de la CGSP Enseignement. Des profs affiliés à la CSC-Enseignement se sont rendus au domicile de la ministre de l’Éducation Valérie Glatigny (MR) pour l’inviter symboliquement à partir en vacances.

Sur le terrain et du côté de l’opposition (PS, Ecolo, PTB et Lib.res), on qualifie le vote par un “passage en force”. La majorité justifie le rejet d’un nouvel amendement qui aurait entraîné un troisième report par une “tentative de flibuste” et un “dévolement du Conseil d’État” de la part de l’opposition. *“C’est pathétique, les politiques devraient être gênés”*, ne décolère par Roland Lahaye de la CSC-Enseignement. *“Les profs se souviendront à quelle politique de bas de gamme ils ont été mangés. Ces gens n’ont plus rien à faire en politique.”*

Ecolo et le PTB ont refusé de voter la confiance au rapporteur. De facto, une conférence des présidents doit être convoquée pour fixer une nouvelle commission avant de passer au vote en plénière. Cette dernière étape devrait se tenir la semaine prochaine avec la possibilité d’introduire de nouveaux amendements et donc encore ralentir le vote final. *“Ça compromet la fin de l’année et la rentrée scolaire, Valérie Glatigny et Elisabeth Degryse en sont les seules responsables !”*, assure Roland Lahaye. Et les effets se font déjà sentir. *“On reçoit tous les jours des messages de profs qui disent que si le décret est voté, ce sera à contrecœur mais ils quitteront la profession”*, souligne Luc Toussaint.

Zhen-Zhen Zveny

De Wever superstar malgré les tempêtes

POLITIQUE

Pourquoi le Premier ministre affiche une popularité spectaculaire et plus importante que celle des autres membres de l'Arizona?

La popularité de Bart De Wever en Flandre est impressionnante. La VRT parle même "d'une domination sans précédent". Et pour cause. Dans le dernier sondage VRT-RTBF-De Standaard, 30% des répondants estiment que le Premier ministre les représente le mieux, un score égalé avec "Personne". Loin derrière arrivent Tom Van Grieken (Vlaams Belang), qui plafonne à 6%, suivi de Raoul Hedebouw (PTB).

Dans cette enquête, tous les partis de la coalition fédérale semblent encaisser leur participation au pouvoir, sauf un. La N-VA pro-

gresse de 2,1 points quand ses partenaires reculent: -0,1 pour Vooruit, -0,6 pour le CD&V, -0,7% pour les Engagés et -8,2% pour le MR. Qu'est-ce qui explique cela?

"L'électeur flamand apprécie les intentions et les efforts de la N-VA"

"Selon de nombreux électeurs, la N-VA fait ce qu'elle a promis pendant la campagne: remettre le pays en ordre", analyse Carl Devos (UGent). Cela implique des réformes socio-économi-

ques (marché du travail, pensions, lutte contre les malades de longue durée, etc.) et un assainissant le budget. "Il y a une grande demande pour cela en Flandre, où le thème central est celui des finances publiques."

La N-VA épargnée

Le professeur gantois souligne que la mise en œuvre du projet de l'Arizona ne se déroule pas sans heurts. "Les chiffres budgétaires continuent de déraiper et il y a beaucoup d'accords complexes et de compromis boiteux", mais cela "ne bouscule pas la N-VA et De Wever" pour autant. Ceux qui prennent les coups, ce sont les partenaires.

"Tout se passe comme si l'électeur flamand appréciait grandement les intentions et les efforts de la N-VA, et esti-



■ Bart De Wever "fait ce qu'il a promis durant la campagne", affirme Carl Devos. © PHOTONEWS

mait que les obstacles sont principalement dressés par d'autres partis, le MR en tête, mais parfois aussi le CD&V et Vooruit. En d'autres termes, la N-VA et Bart De Wever font de leur mieux, mais ils ne peuvent pas faire plus parce que tout le monde dans la coalition ne les soutient pas suffisamment. Plus les présidents critiquent publiquement, plus s'installe l'impression qu'ils contrecarrent la trajectoire de réforme de la coalition Arizona."

Carl Devos juge que Bart De Wever parvient à s'élever au-dessus de la mêlée.

La distance qu'il garde avec les médias le distingue, par exemple, d'un Georges-Louis Bouchez, omniprésent dans la presse au nord comme au sud du pays.

Enfin, le politologue prédit qu'en cas de déception, les électeurs que le MR a pris à la gauche "retourneront vers leur écurie" tandis que la N-VA ne souffre pas du même problème. "La N-VA a surtout convaincu des électeurs du CD&V et de l'Open VLD, et ceux-ci n'ont aucune raison de s'en détourner, au contraire."

Gauvain Dos Santos

Voici les radars les plus efficaces de Bruxelles et de Wallonie

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Près de 8,24 millions d'automobilistes ont été verbalisés l'an dernier. Huit sur 10 pour un excès de vitesse de moins de 10 km/h

On l'avait prédit il y a quelques semaines et les chiffres de la police fédérale ont confirmé notre prédiction: la barre symbolique des 8 millions d'excès de vitesse sanctionnés l'an dernier a été dépassée. Pas qu'un peu: au total, 8,24 millions d'automobilistes ont été sanctionnés pour avoir eu le pied un peu trop lourd sur la pédale d'accélérateur.

Les P-V ont explosé à Bruxelles et en Wallonie: +127 et +124 % en 5 ans!

Mais pas beaucoup. Sur cette somme, 78,5 % des infractions concernaient un dépassement des limitations de moins de 10 km/h, en vitesse corrigée.

Des chiffres en forte hausse par rapport aux années précédentes: sur l'ensemble de l'année 2021, on avait recensé 4,6 millions d'excès de vitesse, tous types confondus. En cinq

ans, le nombre de P-V a donc progressé de près de 80 %.

La faute aux automobilistes qui se prendraient de plus en plus pour des Verstappen en puissance? Pas vraiment. Plusieurs facteurs expliquent cette hausse impressionnante des verbalisations.

D'abord la hausse du nombre d'automobilistes

sur les routes. Ensuite une décision d'ordre politique. En 2021 précisément, le ministre de la Justice de l'époque, Vincent Van Quickenborne (Anders, ex-Open-VLD), décidait de supprimer la tolérance concernant les excès de vitesse.

À l'époque, la police ne verbalisait qu'à partir de 10 km/h au-delà de la vitesse permise. Résultat, on pouvait rouler à 135 km/h en vitesse réelle sur autoroute sans risque de voir son compte bancaire être allégé de quelques dizai-

nes d'euros. Avec la fin de la tolérance, on flashe dès le 1^{er} km/h de surplus en vitesse corrigée.

Ensuite, côté Flandre, les communes ont eu la possibilité de faire appel à des entreprises privées pour l'installation de radars sur leur territoire. Les communes percevaient une partie de l'argent récupéré, et l'entreprise un pourcentage des amendes. Résultat, une course à la verbalisation et des dérivées maintes fois dénoncées au nord du pays.

Preuve en est la dispa-

rité territoriale importante au niveau des verbalisations: 5,37 millions de procès-verbaux dressés en Flandre contre "seulement" 2,29 millions en Wallonie et 739.000 du côté de Bruxelles.

Notons que la hausse est tout de même importante au sud du pays. En 2021, on dépassait à peine le million de P-V. En cinq ans, la hausse est de 124 % en Wallonie. Mais c'est à Bruxelles que la hausse est la plus importante: +127 % sur les cinq dernières années. Récemment, le ministre wallon de la Mobilité, François Desquesnes (Les Engagés) avait dit plancher sur un décret permettant aux communes de faire comme un Flandre. Avec la différence, expliquait-il, que les radars ne seraient autorisés que dans des zones accidentogènes. "Les amendes administratives ne doivent pas devenir des machines à cash", nous avait indiqué le ministre Desquesnes, fin décembre.

Selon les dernières estimations, les premiers radars "communaux" pourraient être opérationnels en 2028.

TOP 15 DES RADARS QUI ONT FLASHÉ LE PLUS

EN WALLONIE EN 2025

Commune	BK	Nombre
Fleurus	E42 vers Charleroi	71,2 38 953
Jemeppe-sur-Sambre	E42 Direction Liège	61,9 38 150
Le Roeux	E19 vers Mons	46,1 36 426
Jemeppe-sur-Sambre	E42 Direction Charleroi	61,5 35 719
Mont-Saint-Guibert	E411 Direction Bruxelles	27,7 32 014
Ans	E42 vers Bruxelles	1,1 28 871
Manège	A15-E42 Direction Liège	98,3 22 349
La Bruyère	E411 vers Bruxelles	46,7 21 597
Herstal	E313 vers Aachen	93,1 19 828
Mons	E19 Direction Mons	56,2 17 094
Perwez	E411 Direction Bruxelles	33,7 16 240
Quaregnon	Route de Mons vers Saint-Ghislain	1,4 15 343
Seneffe	A54 Direction Bruxelles	65,5 15 057
Walcourt	N5 - Route de Couvin vers Charleroi	69,4 14 365
Boussu	E19 Direction Mons	47,4 14 217



A BRUXELLES EN 2025

Commune	N°	Nombre
Saint-Gilles	Avenue Forsry	83 34 570
Ixelles	Avenue de la Couronne	310 29 193
Woluwe-St-Lambert	E40 direction Aachen	1,9 28 700
Bruxelles	Boulevard de Nieupoort	15 27 820
Schaerbeek	Avenue de Rodebeek	187 25 524
Bruxelles	Tunnel Porte de Hal	/ 24 785
Uccle	Rue de Statte	190 19 891
Molenbeek	Rue Picard	132 14 798
Etterbeek	Avenue de Tervuren	67 14 748
Molenbeek	Chaussée de Ninove	1110 14 001
Auderghem	Chaussée de Wavre	/ 13 496
Etterbeek	Avenue des Nerviers	85 12 818
Forest	R0 Côté Extérieur	57,9 11 766
Jette	Rue Bonaventure	166 11 710
Jette	Avenue de l'Arbre Ballon arrêt de bus UZ pédiatrie	/ 10 120

DH GRAPHICS

IPM GRAPHICS

Des fins de mois de plus en plus difficiles

CONSUMMATION

Les Belges doivent attendre le versement de leur salaire pour remplir leurs placards et leur frigo

Les effets de la crise se font de plus en plus ressentir sur le budget des ménages belges, contraints d'attendre le versement de leur salaire pour pouvoir remplir leurs placards.

Chez Carrefour, on observe un pic des ventes et de la fréquentation entre le 25 du mois et le 5 du mois suivant. "C'est la période où tombent la majorité des salaires, des retraites et des prestations sociales", indique Damien Bytebier, porte-parole de l'enseigne. "Ce flux d'argent frais modifie instantanément le comportement des consommateurs, de deux manières distinctes. Pour les ménages les plus modestes, les premiers jours du mois servent à refaire les pleins de courses alimentaires de manière massive, à payer les factures fixes et à acheter des produits de première nécessité qui avaient été reportés en fin de mois faute de budget."

Après s'être serré la ceinture durant plusieurs

jours, la rentrée d'argent change le comportement d'achat. "Les études marketing montrent que juste après la paie, les consommateurs sont beaucoup plus enclins à acheter des produits dits de promotion (qui améliorent immédiatement la qualité de vie: sorties, vêtements, high-tech, marques nationales plutôt que mar-

ques de distributeurs). Plus on s'éloigne de la paie, plus la consommation se restreint aux produits dits de prévention (santé, basiques économiques)."

Les Belges se serrent la ceinture deux semaines par mois.

"Les courbes de ventes des supermarchés ressemblent à des montagnes russes. Le début du mois affiche des pics de ventes spectaculaires, tan-

dis que les deux dernières semaines du mois subissent une chute libre (l'effet "frigo vide"). Les achats plaisir diminuent. Le pic de début de mois sert avant tout à stocker des denrées non périssables et à sécuriser les besoins du foyer avant que le compte en banque ne soit à sec", ajoute Damien Bytebier.

Autre témoin des difficultés rencontrées par les consommateurs en cette période d'inflation et de crise, les consommateurs se dirigent davantage vers les viandes blanches (+5%)

tandis que les viandes rouges sont en recul.

Chez Colruyt, on attribue aussi l'affluence des derniers jours au beau temps. "Ce sont des périodes où les gens consomment davantage: on boit plus pour s'hydrater et/ou pour profiter de l'ambiance conviviale du barbecue, on mange plus de viande et de légumes car lorsqu'on fait un barbecue on mange trois ou quatre morceaux de viande plutôt qu'un seul. On fait aussi plus la lessive car les gens changent plus souvent de vêtements parce qu'ils transpirent davantage. Les gens se lavent même plus souvent et prennent une douche supplémentaire pour se rafraîchir."

Même son de cloche du côté des smart discounters, comme le confirme Tine De Keersmaker, porte-parole d'Aldi. "Lors du paiement des salaires, en début et fin de mois, les consommateurs font plus facilement leurs grosses courses. Cependant, le beau temps, ces derniers jours, semble aussi avoir un impact, en attirant davantage de clients dans nos magasins pour des produits apéro, des glaces et des produits barbecue à bas prix."



■ Les Belges, attentifs à leur budget, attendent souvent la fin du mois pour remplir le frigo. © BELGA

Vincent Schmidt

Possible fusion entre communes: Une communication qui fait défaut

JURBISE/LENS

Les groupes d'opposition ont questionné les majorités de Lens et Jurbise... Et obtenu des réponses bien différentes.

La perspective d'une fusion entre Jurbise et Lens se précise peu à peu. Alors que le gouvernement wallon encourage les rapprochements volontaires entre communes via d'importants incitants financiers, les deux entités dirigées par les sœurs Galant semblent déjà avoir entamé des discussions. Une situation qui suscite des interrogations au sein des groupes d'opposition.

"On nous a dit que des groupes de travail seraient mis en place."

À Jurbise comme à Lens, le sujet s'est récemment invité au conseil communal. Mais les réponses obtenues de part et d'autre de la frontière communale ne semblent pas tout à fait identiques. Le groupe d'opposition Lens Demain relève ainsi que, du côté lensois, la majorité a affirmé ne rien savoir du dossier et n'avoir participé à aucune réunion consacrée à une éventuelle

fusion. Une position qui contraste avec les informations communiquées à Jurbise.

Interrogé par Alternative Citoyenne, le collège communal jurbisien a en effet confirmé l'existence de réunions informelles entre les deux majorités ainsi que la mise en place prochaine de groupes de travail chargés d'étudier les différents aspects d'un éventuel rapprochement.

Pour Éric Auquière, chef de file d'Alternative Citoyenne, la volonté politique semble déjà présente. "Des réunions informelles entre les majorités de Lens et de Jurbise ont été évoquées. Nous avons demandé quelle était la suite car il semble évident qu'il existe une volonté d'avancer. On nous a expliqué que des groupes de travail seraient mis en place pour organiser les différents aspects du projet et une consultation populaire."

À ce stade toutefois, les modalités de cette consultation restent inconnues. "Quand nous avons demandé comment les citoyens se-

raient consultés, il nous a été répondu que rien n'était encore fixé. Nous n'en sommes encore qu'aux balbutiements." Sur le fond, Alternative Citoyenne ne se dit pas opposée au principe d'une fusion. "En termes de gestion de l'argent public, il peut y avoir un intérêt à regrouper certains services à la population. Nous n'avons pas d'opposition de principe."

Sur la forme en revanche, le groupe s'interroge, notamment sur l'équilibre du futur partenariat. "La manière dont cela se présente donne le sentiment que c'est Jurbise qui mettra la main sur Lens et non l'inverse. Cela risque d'être plus compliqué

pour les Lensois, notamment en matière d'identité communale. Il est donc essentiel qu'ils puissent s'exprimer. Car ni Jacqueline Galant, ni sa sœur lensoise n'avaient inscrit l'idée d'une quelconque fusion dans leur programme électoral."

■ Un même dossier, deux gestions différentes

L'opposition jurbisienne questionne également la pertinence du choix de Lens comme partenaire privilégié. "Ce qui paraît étrange, c'est que l'on se dirige vers une fusion Jurbise-Lens alors que les Lensois pourraient aussi avoir intérêt à se tourner vers Ath, Bruges-

lette, Enghien ou Soignies. Dans le chef des Lensois, il existe sans doute davantage d'options que pour Jurbise, où la réflexion se limite essentiellement à Lens... Ou Mons." Une hypothèse que Jacqueline Galant a d'ailleurs rapidement écartée lors des débats, lançant que "elle vivante, cela n'arriverait jamais."

Pour les deux groupes d'opposition, un dossier aussi structurant pour l'avenir des deux communes mérite désormais davantage de clarté. D'autant qu'à Lens, les choses sont loin d'être limpides. "La majorité affirme ne rien savoir et indique n'avoir été conviée à aucune réunion sur le sujet. Il nous a été répondu qu'officiellement ou officieusement, le sujet n'a pas été abordé au collège", relaie le groupe d'opposition Lens Demain.

"Deux communes, un même dossier... mais une préparation et un degré d'implication qui semblent bien différents. Un projet aussi important pour l'avenir de nos communes mérite de la transparence, un débat démocratique et une information claire à destination des citoyens." Difficile en effet de dire le contraire.



■ À Jurbise, on évoque des réunions informelles. À Lens, on assure que rien n'est discuté. © D.R.



Vitesse excessive sur l'avenue Léopold III : des potelets supplémentaires bientôt installés

Des aménagements supplémentaires seront réalisés sur l'avenue Léopold III à Péronnes, dans le but d'y limiter la vitesse excessive et de réguler les dépassements dangereux. Cette longue ligne droite incite régulièrement certains automobilistes à mépriser de la sécurité...

Lors du dernier conseil communal, la Ville a marqué son accord pour que des potelets supplémentaires soient installés sur l'avenue Léopold III à Péronnes. Des zones striées accompagneront ces aménagements. « C'est un dispositif très attendu par les riverains », note le bourgmestre PS Laurent Devin. « Elaboré en collaboration avec le SPW, il permettra de réduire la vitesse sur cet axe ».

L'avenue Léopold III est un tronçon de la N27 qui se repique sur la chaussée de Mons (N90). Un axe majeur de circulation où la vitesse maximale

autorisée est de **70 km/h** sur une portion d'environ 600 mètres. Le reste de la traversée de Péronnes est soumis à la limitation standard en agglomération, fixée à **50 km/h**. Des excès de vitesse sont régulièrement constatés au-delà des limites autorisées, malgré la présence de radars. Les nombreux poids lourds qui y circulent augmentent également la dangerosité de l'axe.

Des accidents graves sont à déplorer sur cette voie, ils résultent de vitesse excessive mais aussi de manœuvres de dépassement mal négociées. Le dernier en date s'est produit

le 10 octobre dernier entre une moto et un camion. Et quelques mois plus tôt, on déplorait le décès d'un homme de 32 ans, dans la nuit du 12 au 13 février 2025, suite à une collision entre un camion et une voiture.

L'importance des zones striées prend tout son sens. Leur rôle principal étant de canaliser la circulation et d'assurer la sécurité routière en délimitant des espaces où il est formellement interdit de circuler, de s'arrêter ou de stationner. Le projet prévoit l'installation de potelets et de zones striées destinées à empêcher les dépasse-



Laurent Devin veut réduire la vitesse sur cet axe. © DR/David Claes

ments dangereux, sur le modèle du dispositif déjà présent Route de Charleroi.

À l'automne 2025, les marquages au sol des zones striées ont été réalisés. Toutefois, la pose des potelets n'a pas encore eu lieu. À la suite des accidents survenus, le SPW a souhaité renforcer le cadre administratif et juridique du projet avant sa mise en œuvre com-

plète, notamment via un arrêté ministériel. Parallèlement, la ville a également sollicité le SPW afin d'étudier une extension de la zone d'agglomération sur l'avenue Léopold III, dans le but d'améliorer davantage la sécurité des riverains. Cette demande est actuellement à l'analyse auprès des services compétents. ■

M.P.W.

LE CONSEILLER YVES GUÉVAR (ENSEMBLE) QUITTE LA VIE POLITIQUE APRÈS 26 ANS

Conseiller communal, ancien vice-président du CPAS et actuel chef de groupe Ensemble, Yves Guévar quittera ses fonctions le 1er juillet. Il nous explique les raisons qui ont motivé cette décision.

CEDRIC LOBELLE

C'est une figure bien connue de la vie politique brainoise qui s'apprête à tourner la page. Lundi soir, à l'issue du conseil communal, Yves Guévar a annoncé qu'il quitterait ses fonctions de conseiller communal et de chef de groupe Ensemble à partir du 1er juillet. Son dernier conseil communal se tiendra le 29 juin. « À partir du 1er juillet prochain, je vais vivre la majorité de mon temps hors de Braine-le-Comte », a-t-il expliqué devant l'assemblée. Conformément à la législation, il devra dès lors transférer son domicile vers sa résidence principale. Mais il y a aussi une réflexion plus personnelle. « En 2025, j'ai fait une embolie pulmonaire qui a failli me coûter la vie. Quand cela

arrive, on change le curseur des valeurs », nous a-t-il confié ce mardi.

RETRAITE PRÈS DE SAINT-ÉMILION

À bientôt 63 ans, l' élu prendra sa pension dès le 1er août, après plus de 42 années de carrière dans l'informatique et comme consultant dans l'IT. Une nouvelle étape qu'il entend pleinement profiter avec son épouse. « Je ne voulais pas attendre qu'il soit trop tard pour profiter sereinement de ma pension. Je vois aussi beaucoup de collègues qui com-

mencent à avoir des problèmes de santé lorsqu'ils arrivent à la retraite. Certains décèdent un an après. »

Avec son épouse, Yves Guévar partage déjà son temps entre Braine-le-Comte et Sainte-Colombe, une commune située à proximité de Saint-Émilion, en Gironde. Le couple prépare cette nouvelle vie depuis plusieurs années. « Depuis 2020, nous y préparons notre retraite. Nous sommes tombés sur une région charmante, avec des gens très sympathiques. Comme nous sommes amateurs de vin, nous avons craqué pour quelque chose là-bas », raconte-t-il.

VINGT-SIX ANS D'ENGAGEMENT POLITIQUE

LOCAL

Il met ainsi un terme à un long parcours politique entamé en 2000 : sous l'étiquette IC, Yves Guévar est élu au CPAS et en devient vice-président sous la mandature de Martine David. Il passe ensuite au bureau permanent. Il rejoint le conseil communal en 2012, dans l'opposition.

Depuis décembre 2024 et l'installation de la nouvelle majorité BRAINE-Ensemble, il occupait également la fonction de chef de groupe. Durant toutes ces années, il s'est surtout fait connaître par son activité en séance. « Je suis le champion du nombre de questions orales », sourit-il. « J'en posais souvent deux ou trois par séance. C'était ma marque de fabrique : relayer les questionnements de la population et des riverains. »

Parmi ses sujets préférés figuraient notamment les grands chantiers et les questions de mobilité. « Tous les six mois, je relançais le dossier de la Grand-Place car cela intéresse beaucoup de monde. »

UN RÊVE D'ÉCHEVIN QUI NE SE CONCRÉTISERA PAS

Si Yves Guévar assure partir sans amertume, il reconnaît qu'il aurait aimé devenir échevin. « Cette fois-ci, je me sentais prêt et l'équipe se

sentait prête aussi à pouvoir monter au collège », explique-t-il.

Après les élections communales d'octobre 2024, Ensemble n'a toutefois obtenu qu'un seul poste au sein du collège communal. C'est Anne-Catherine Roobaert, forte d'un meilleur score personnel, qui est devenue présidente du CPAS. « Je n'ai pas été déçu. Elle méritait amplement ce poste. Je me suis mis au service de mon équipe, qui est pour moi bien plus importante que ma réussite personnelle. »

QUI VA LUI SUCCÉDER ?

Même s'il quitte le conseil communal, Yves Guévar ne compte pas disparaître totalement du paysage politique local. Le couple conservera sa maison brainoise et reviendra régulièrement dans la cité.

Qui remplacera Yves Guévar au conseil communal ? Guy De Smet, ancien conseiller communal, est le mieux placé en voix pour y (re)monter, mais il est déjà conseiller de l'action sociale et un cumul n'est pas permis chez Ensemble. S'il refuse, la fonction sera proposée successivement à Arnaud Baudet, Kevin Pierard et... Heloise Guévar, la fille du chef de groupe en partance. ■

Jusqu'au bout, il sera resté très actif au conseil communal. © D.R.



Les nouveaux abris vélos sécurisés peinent encore à trouver leur public

Quelques semaines après leur mise en service, les abris vélos sécurisés de Braine-le-Comte sont encore peu utilisés. La Ville reconnaît un démarrage timide mais espère inverser la tendance grâce à de nouvelles actions.

Les nouveaux abris vélos sécurisés installés à Braine-le-Comte au mois d'avril n'attirent pas encore les cyclistes comme espéré. Interpellé par le conseiller communal Yves Guévar (Ensemble) lors du conseil communal de ce lundi 1er juin, l'échevin de la Mobilité Pierre-Yves Hubaut (BRAINE) a reconnu un « manque d'intérêt »

pour ces infrastructures depuis leur mise en service.

Ces équipements ont été aménagés à la suite de l'audit BY-PAD commandé par la Ville et des recommandations en matière de mobilité cyclable. Ils comprennent notamment deux abris sécurisés accessibles par badge, situés près de la gare et derrière l'Hôtel de Ville, ainsi que plusieurs abris vitrés et arceaux répartis sur le territoire communal.

Face au constat d'une fréquentation limitée, Pierre-Yves Hubaut a rappelé que l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail reste faible en Wallonie. « Nous avons constaté un

manque d'intérêt pour l'utilisation des abris vélo en début de procédure. Notre objectif est justement d'inciter davantage de citoyens à utiliser le vélo au quotidien », a-t-il expliqué.

AMÉLIORER LE RÉSEAU CYCLABLE ET ENCOURAGER

Selon l'échevin, la campagne d'information menée dans le bulletin communal a suscité des demandes de renseignements, mais... « Beaucoup d'habitants ont souhaité obtenir des informations, mais ils n'ont pas systématiquement demandé un badge. Cela commence toutefois à venir », a-t-il

indiqué.

Pour améliorer l'attractivité de ces abris, la Ville mise d'abord sur le renforcement de la sécurité des itinéraires cyclables. Les aménagements prévus, à commencer par la N6, doivent permettre de mieux relier les différents abris au réseau cyclable. Une vidéo explicative a également été réalisée afin de présenter le fonctionnement des installations et leur localisation. « Suite à ce clip, nous avons déjà reçu de nouvelles demandes », a précisé Pierre-Yves Hubaut.

Enfin, l'échevin a confirmé que la carte interactive de la Ville sera prochainement mise



Le parking vélos sécurisé de la gare attend les vélos des citoyens.

© D.R.

à jour afin d'y intégrer l'ensemble des abris vélos.

Pour info, l'accès à ces abris sécurisés est gratuit pour les agents communaux et les commerçants du centre-ville. Il est payant pour les autres : 45 €/6 mois ou 90 €/1 an. ■

C. LO.

BRAINE-LE-COMTE

Bruits, vibrations, fissures... Les nuisances à l'avenue du Marouset sur la table du conseil

La situation de l'avenue du Marouset a été débattue au conseil communal de Braine-le-Comte lundi soir. Alors que les riverains réclament des mesures plus fortes, la Ville attend l'accord du SPW pour abaisser la vitesse à 50 km/h et le résultat des expertises.

CEDRIC LOBELLE

La problématique de l'avenue du Marouset, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre ces semaines, s'est invitée au conseil communal de Braine-le-Comte de ce lundi 1er juin. Interpellé par les conseillers Nathan Arnould (BRAINE) et Anne-Françoise Petit Jean (Ecolo), l'échevin de la Mobilité Pierre-Yves Hubaut (BRAINE) a confir-

me sont pas nos services, c'est le député-bourgmestre Maxime Daye qui a encore pu échanger avec le ministre (François Desquesnes, Les Engagés) ce lundi afin d'essayer de dégager une solution », a-t-il indiqué.

Anne-Françoise Petit Jean a toutefois souligné l'impatience des habitants. « Les citoyens attendent depuis 2017 que le SPW débloque un budget pour les réparations de cette route. Là, ils



Pierre-Yves Hubaut : « le caractère urgent de la situation avait été relayé au SPW » © D. Claes/D.R.



a-t-elle souligné. Concernant la suite du dossier, l'échevin a confirmé que le caractère urgent de la situation avait été relayé au SPW. « Il est difficile

d'établir déjà maintenant un diagnostic. L'étude permettra d'objectiver les mesures qui devraient ou non être prises », a-t-il indiqué. « Les conclusions des exper-

tises sont attendues dans le courant de l'été. Les éventuels aménagements dépendraient également du budget wallon, qui est ce qu'il est... » ■

mé que la Ville poursuivait ses démarches auprès du Service public de Wallonie (SPW) et que les résultats des expertises étaient attendus pour cet été.

Les inquiétudes portent notamment sur l'état du revêtement de cette voirie régionale, les nuisances sonores et les vibrations ressenties par les riverains. Certains habitants dénoncent depuis plusieurs années les nuisances provoquées par cette voirie régionale : bruit, vibrations et fissures dans certaines habitations. Un collectif s'est d'ailleurs constitué et a mandaté un expert afin de faire valoir ses revendications.

LIMITATION À 50 KM/H : LE SPW DÉCIDERAIT

Selon Pierre-Yves Hubaut, la Ville a sollicité le SPW le 23 avril afin de mettre en place des mesures temporaires. « Les radars préventifs et la signalisation verticale pour réduire la vitesse autorisée ont été mis en place et nous attendons un accord du SPW pour la limitation à 50 km/h. Pour l'instant, on est à 70 km/h », a-t-il expliqué.

L'échevin a également insisté sur les contacts entretenus avec le SPW. « Quand ce

n'en peuvent plus », a-t-elle lancé.

Elle estime que même une limitation à 50 km/h pourrait être insuffisante, étant donné l'état du revêtement, pour freiner la dégradation des habitations et a plaidé « pour une réduction plus importante de la vitesse, à 40 km/h en attendant les travaux, comme le préconise l'expert mandaté par les riverains. »

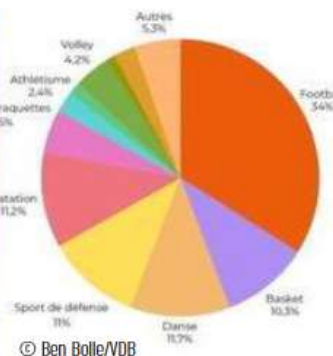
CONCLUSIONS DES EXPERTISES CET ÉTÉ

Pierre-Yves Hubaut a rejeté l'hypothèse d'une limitation à 40 km/h. « Nous sommes obligés de respecter les paliers de 70, 50 et 30 km/h. Le palier de 40 n'est pas reconnu », a-t-il répondu. Il a ajouté que concernant la réparation de la voirie, « à l'époque le ministre de tutelle Ecolo Henry (2019 à 2024) n'avait pas jugé pertinent d'investir. »

La conseillère Ecolo Anne-Françoise Petit Jean a cependant rappelé que certains travaux avaient déjà été réalisés sous la précédente majorité régionale. « Quelques dalles de béton ont été réparées. La bande d'asphalte présente aujourd'hui sur une partie de la voirie n'est pas arrivée là toute seule »,

Binche renouvelle le Chèque Sport pour encourager la pratique chez les 5-18 ans

En 2025, Binche avait prévu d'émettre 1.000 Chèques Sport de 50 € à destination des familles de l'entité, afin de les inciter à inscrire leurs enfants dans des clubs sportifs locaux. Combien de demandes ont-elles été effectuées et pour quelles disciplines ? Voici le bilan de cette première initiative, qui va être à nouveau reconduite.



En lançant ses premiers Chèques Sport en 2025, Binche poursuivait un double objectif : favoriser la pratique sportive des jeunes de l'entité et soutenir les clubs locaux. Pour l'édition 2025, un budget de 50.000 € susceptible de financer l'émission d'un maximum de 1000 chèques avait été réservé. Suite à cette annonce, 841 demandes avaient été introduites. Après examen, 664 chèques ont été effectivement payés, eu égard aux conditions qui devaient être remplies. À noter que 66 % des demandes concernent des clubs binchois.

SURTOUT LE FOOT

Le football reste le sport le plus représenté (près de 34 % des demandes), suivi par le basket, la danse, les sports de combat et la natation. « L'ensemble des disciplines est toutefois représenté, témoignant d'un intérêt large pour le sport sous toutes ses formes » souligne la ville. Le chèque sport de la Ville de Binche s'adresse aux jeunes de 5 à 18 ans domiciliés sur le ter-

ritoire communal afin de soutenir leur inscription dans un club sportif. Il permet une intervention maximale de 50 € par affiliation, uniquement pour les cotisations de club (hors stages, matériel ou équipements). Chaque jeune ne peut introduire qu'une demande par an, dans la limite d'un budget de 1.000 chèques, attribués jusqu'à épuisement. La procédure est simple : le formulaire est à compléter et à remettre au service des Sports à partir du deuxième samedi de juin, les demandes étant traitées par ordre d'arrivée. Après validation, l'affiliation doit être payée et la preuve transmise avant le 31 décembre 2026. Le remboursement est ensuite effectué par virement via le service des Finances.

BINCHE ADHÈRE AUX TERRITOIRES DE MÉMOIRE

La Ville de Binche a également décidé d'adhérer au réseau porté par l'ASBL « Les Territoires de la Mémoire » qui promeut l'engagement citoyen, la tolérance, le respect des droits

humains et la lutte contre toutes les formes de discrimination, de racisme, de xénophobie et d'idéologies liberticides. Concrètement, cette initiative permettra aux établissements scolaires de l'entité binchoise – tous réseaux confondus – de bénéficier des nombreux outils pédagogiques, forma-

Le chèque sport de la Ville de Binche permet une intervention maximale de 50€ par affiliation.

tions et accompagnements proposés par l'association. L'objectif est d'aider les jeunes à développer leur esprit critique, leur compréhension de l'histoire et leur engagement citoyen face aux enjeux démocratiques actuels.

La ville prévoit d'informer les directions des écoles communales des ressources mises à disposition et d'étendre cette information aux autres réseaux d'enseignement pré-

sents sur le territoire. Elle encouragera également les collaborations entre les écoles, les services communaux et l'association dans le cadre d'actions de sensibilisation à la citoyenneté et au devoir de mémoire. Cet engagement sera valorisé par la pose officielle d'une plaque « Territoire de Mémoire » dans un bâtiment communal. L'adhésion au réseau représente une cotisation annuelle de 847 €, inscrite au budget communal.

Alexandre Rombaut, conseiller de l'opposition MR-Cl rappelle qu'il avait déposé cette proposition au Conseil communal il y a un an. « Elle avait été initialement rejetée » souligne-t-il. « Les bonnes idées finissent toujours par aboutir ! C'est un pas important pour la lutte contre les idéologies d'extrême droite et toutes les dérives totalitaires. J'espère que les écoles, les associations et les acteurs locaux s'approprient cette adhésion pour en faire un véritable levier pédagogique et citoyen. » ■

MOBILITÉ

700 tonnes de déchets ramassés sur les autoroutes wallonnes en 2025

Ces débris peuvent boucher les avaloirs, une catastrophe lors d'importants orages.

YANNICK HALLET

En 2025, 725,67 tonnes de déchets ont été ramassées sur les autoroutes de Wallonie, pour un coût de 3,3 millions d'euros. « Ces immondices ont été collectées sur les bermes centrales et les bermes latérales, dans les bretelles, ainsi que sur les aires autoroutières non concédées », explique Héloïse Winandy,

porte-parole de la SOFICO, le gestionnaire du réseau autoroutier.

Sur les aires autoroutières, la fréquence de passage est d'une à deux fois par semaine en fonction de la période de l'année. Le rythme est de deux fois par mois pour les bretelles d'accès et de sortie, contre une fois par mois pour la berme latérale droite et trois fois par an pour la berme centrale.

« Ce budget dépensé en 2025 équivaut à la réhabilitation de l'échangeur de Burenville à Liège. Il pourrait être réin-



Beaucoup de déchets sont jetés dans les bretelles. © Photo News

vesti dans des chantiers de rénovation et d'entretien de voiries », souligne Héloïse Winandy. Le coût de ramassage représente un peu moins d'un pour cent du budget total de la SOFICO.

200 EUROS LE MÉGOT

Pour rappel, la police domaniale, ainsi que la police fédérale peuvent sanctionner les incivilités. Toute personne qui jette une canette, un mégot ou tout autre déchet par la fenêtre de son véhicule s'expose à une amende de minimum 200

euros. Pour tout abandon de déchets en dehors des poubelles sur les aires de stationnement ou tout abandon de déchets domestiques, la facture grimpe à 300 euros.

« Être respectueux de la propriété sur le réseau, c'est poser un geste en faveur de l'environnement et veiller à la sécurité routière. Les déchets peuvent boucher des avaloirs et générer de l'aquaplanage », conclut Héloïse Winandy. La SOFICO lance une campagne de prévention à partir de ce mercredi. ■

RUSH SUR LES ÉCOLES PRIVÉES : « JUSQU'À 22.000 € DE FRAIS SCOLAIRES PAR AN »

Après plus de deux semaines de grève dans le secondaire libre, certains parents se tournent vers les écoles privées. Quitte à payer plusieurs milliers d'euros par an.



LAURENCE PIRET

Plus de deux semaines de grève dans l'enseignement libre secondaire et une fin d'année scolaire complètement chamboulée. Dans beaucoup d'écoles, les examens de juin ont été annulés, hormis le CE1D et le CESS. Résultat : des adolescents qui tournent en rond, des parents excédés et une inquiétude grandissante sur le niveau réel des élèves.

« On dépose notre fils à l'école sans même savoir s'il aura cours », souffle une maman de Neupré, dont le fils de 14 ans doit passer son CE1D. Comme beaucoup d'autres parents, elle commence à regarder ailleurs. Direction : le privé.

« Après deux semaines sans cours et sans informations, on commence seulement à recevoir de la matière au compte-gouttes via la plateforme en ligne de l'école », explique-t-elle. « Mais c'est parfois de la nouvelle matière qui sera peut-être vue en classe... ou pas. À un moment, on se demande ce qu'ils vont encore faire avant les examens... et avant les jours blancs où les jeunes seront encore à la maison. »

Le constat est brutal. « Les enfants s'ennuient, ils savent qu'ils passent dans l'année supérieure sans examens, sans

vraie évaluation. Et nous, les parents, on a l'impression de devoir gérer seuls. Donc oui, le privé attire, même si c'est cher. » Très cher, même.

DES FRAIS PARFOIS PRIS EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR

À Liège, l'école privée Ikigai, rue de Joie, fait partie des rares structures totalement indépendantes en région liégeoise. Là-bas, les frais atteignent 677 euros par mois pendant dix mois, soit 6.600 euros par an.

Une somme assumée par l'établissement, qui ne bénéficie d'aucun subside public. « Le salaire des enseignants n'est pas payé par l'État », précise l'école sur son site. « Les frais couvrent les bâtiments, les assurances, les sorties scolaires et permettent un travail en petits groupes. »

Du côté d'Incourt, dans le Brabant wallon, le directeur des humanités de Schola Nova, Alexandre Feye, constate lui aussi un regain d'intérêt depuis le début de la grève.

« L'impact est énorme, tant au niveau des élèves que des parents », explique-t-il. « Nous recevons beaucoup d'appels et énormément de témoignages d'anciens élèves qui se plaignent de ne plus avoir cours. Certains demandent même à venir passer du temps chez nous pour continuer à apprendre. »

Ici, le minerval atteint 450 euros par mois, soit 4.500 euros pour l'année scolaire, avec des classes limitées à quinze élèves maximum. Un montant qui ne semble pas freiner certains parents, « qui veulent le meilleur pour leurs enfants et un enseignement de qualité », observe-t-il, regrettant aussi « que l'enseignement ne soit pas la priorité de notre société dans certains choix politiques ».

La situation actuelle lui rappelle d'ailleurs les grandes grèves de 1996 dans l'enseignement. « C'était la première année d'ouverture de l'école. Nous avions trois élèves au dé-

« D'anciens élèves demandent à venir passer du temps chez nous pour continuer à apprendre »

part. En juin, à la fin des grèves, nous en avions trente. »

Même tendance du côté de l'École européenne d'Argenteuil, en région bruxelloise. Là aussi, les demandes d'informations risquent d'augmenter ces prochaines semaines. L'établissement rappelle toutefois qu'une grande partie des élèves sont les enfants de fonctionnaires européens, dont les frais sont directement



Le mouvement de grève risque d'accentuer le principe d'enseignement à deux vitesses. © D.R.

pris en charge par les institutions européennes. Pour les autres familles, la facture est salée : entre 16.000 euros par an en maternelle et jusqu'à 22.000 euros dans le secondaire. Autrement dit : des montants totalement hors de la portée de la majorité de ménages.

L'ENSEIGNEMENT À DOMICILE SÉDUIT AUSSI

Et c'est précisément ce qui inquiète certains acteurs de l'enseignement. Car derrière la colère des parents et l'attrait du privé, une autre question réapparaît : celle d'un enseignement à deux vitesses.

D'un côté, des familles capables de payer plusieurs milliers d'euros pour garantir un suivi stable à leurs enfants, loin des tensions sociales et des restrictions budgétaires. De l'autre, des parents qui n'ont pas cette possibilité et doivent composer avec les perturbations du réseau clas-

sique, pourtant fondé sur le principe de gratuité scolaire. Parallèlement, plusieurs écoles constatent aussi une recrudescence de l'enseignement à domicile. Des parents préfèrent désormais reprendre eux-mêmes une partie du rôle des enseignants, convaincus de pouvoir offrir davantage de stabilité ou un meilleur suivi à leurs enfants. Une tendance surtout visible dans le primaire, l'enseignement à domicile restant beaucoup plus complexe à organiser dans le secondaire. Ils étaient toutefois 3.000 l'an dernier à passer le jury central afin de valider leur sixième secondaire, preuve que les parcours alternatifs à l'enseignement traditionnel séduisent déjà un nombre croissant de familles.

Et pour plusieurs acteurs du secteur, ce phénomène pourrait encore s'accentuer si le malaise dans l'enseignement se prolonge. ■

CRISE À LA RTBF

Derrière l'épisode Gadisseux, les raisons de la guerre ouverte entre le MR et Joëlle Milquet

La désignation de Thomas Gadisseux à la tête de l'information et des sports de la RTBF est révélatrice d'une crise plus profonde entre les libéraux et la présidente du CA. La gouvernance de Joëlle Milquet est désormais directement remise en cause par le parti de Georges-Louis Bouchez.



GASPARD GROSJEAN
Rédacteur en chef adjoint

La désignation de Thomas Gadisseux comme nouveau directeur de l'information et des sports à la RTBF a fait couler beaucoup d'encre vendredi dernier. Non pas sur les qualités du principal inté-

conseil, vous l'utilisez pour atteindre les objectifs qui vous sont propres », est-il ainsi écrit noir sur blanc. Le ton est donné.

Plus globalement, il est reproché à Joëlle Milquet de ne pas vouloir rechercher le débat ou le consensus parmi les administrateurs, mais d'imposer des décisions prises préalablement. « Vous rentrez dans la



Joëlle Milquet, Georges-Louis Bouchez et Axel Miller. © Infographie Sudinfo

Ce qui n'empêchait pas pour autant que le CA puisse discuter de deux ou trois candidats encore en lice plutôt que d'un seul nom, comme ce fut le cas

GALANT A RENCONTRÉ MILQUET « POUR RÉTABLIR UN CLIMAT DE CONFIANCE »

ressé, qui n'ont d'ailleurs jamais été remises en question par aucun administrateur du média public. Mais avec la démission surprise des cinq administrateurs du MR juste avant le vote de désignation, les bruits les plus fous ont circulé.

LES GRIEFS DU MR

Car le problème est bien plus profond que cela. Le malaise remonte à plusieurs mois. Cela fait en effet longtemps que la présidente, Joëlle Milquet, n'est plus en odeur de sainteté dans les rangs libéraux, qui grincent des dents et rongent leur frein. Il est d'ailleurs déjà arrivé, par le passé, qu'elle n'hésite pas à menacer de faire passer certains points via une majorité alternative.

On l'aura compris : Joëlle Milquet comme présidente de la RTBF, le MR n'en veut plus. Du moins, plus dans l'état actuel des choses. C'est ainsi qu'il faut comprendre la démission des cinq administrateurs libéraux vendredi dernier. Une démission confirmée dans une missive signée par le vice-président sortant du conseil d'administration, Axel Miller.

Ce courrier est d'ailleurs assez éclairant. Bien évidemment, il ne s'agit là que d'un seul point de vue, celui du MR. Mais les saillies sont pour le moins osées. « Vous ne présidez pas le

Entre le MR et Joëlle Milquet, à la RTBF, la rupture est consommée

salle du conseil ou du comité permanent soit avec le p.-v. décisionnel déjà écrit, soit vous l'écrivez en séance (...) Le Conseil est purement et simplement dessaisi de ses prérogatives et ne peut plus exercer aucun jugement. »

CONSULTANCES MASSIVES

Et d'évoquer le cas « Gadiseux » : « L'exemple parfait en était le processus de désignation du directeur de l'information et des sports où, quelle que soit la qualité intrinsèque du candidat, par ailleurs, le conseil n'a pu jouer aucun rôle, ni délibérer collégialement sur quoi que ce soit puisqu'il n'y avait, du fait de la procédure que vous avez mise en mouvement, plus qu'un seul candidat (pour lequel vous n'avez jamais fait mystère depuis le début qu'il avait votre préférence). Il n'y avait plus qu'à pousser sur le bouton... »

Précisons toutefois que l'ensemble de la procédure concernant le directeur de l'information avait bien été validée par l'ensemble du conseil d'administration par le passé.

ici. Autre élément interpellant, qui nous est d'ailleurs déjà revenu par le passé et qui est dénoncé par Axel Miller : « Le recours massif et, à mes yeux, largement excessif que vous (lisez : Joëlle Milquet, Ndlr) faites à des consultations de cabinets d'avocats, sous couvert de protéger la RTBF contre des risques juridiques. Il faudrait d'ailleurs que le conseil s'interroge sur cette pratique et le coût qu'elle représente pour l'entreprise. »

On l'aura compris à la lumière de ces différents éléments : entre le MR et Joëlle Milquet, à la RTBF, la rupture est consommée. Dès lors, quid ? Pour le moment, le conseil d'administration ne compte plus que huit administrateurs sur treize (trois Engagés, trois PS, un Ecolo et un PTB) et peut dès lors, en théorie, continuer à fonctionner. Il paraît toutefois impensable que cela puisse être le cas sans majorité « Azur » en son sein.

Il nous revient de bonne source que Les Engagés n'ont pas l'intention de désavouer publiquement leur présidente. Une rencontre entre Georges-Louis Bouchez et Yvan Verougstraete devrait avoir lieu afin d'évoquer « des changements de gouvernance » et « un rappel du principe de coalition ». ■

Après la démission des cinq administrateurs MR du conseil d'administration de la RTBF, la ministre des Médias Jacqueline Galant a rencontré ce mardi la présidente Joëlle Milquet. Au terme de près de deux heures d'entretien, cette dernière s'est engagée à proposer des solutions pour restaurer la confiance au sein de l'instance.

La ministre des Médias, Jacqueline Galant, et la présidente du conseil d'administration de la RTBF, Joëlle Milquet, se sont entretenues pendant près de deux heures ce mardi matin. Une rencontre organisée dans la foulée de la crise ouverte au sein du conseil d'administration du média public, après la démission surprise des cinq administrateurs MR, vendredi dernier.

Selon le cabinet de la ministre, la réunion s'est déroulée « dans un climat constructif ». Jacqueline Galant a toutefois fait part à Joëlle Milquet de sa préoccupation face aux événements récents survenus au sein du conseil d'administration de la RTBF. La ministre a insisté sur la nécessité de « rétablir rapidement un climat de confiance et de respect mutuel entre l'ensemble des administrateurs », dans l'intérêt du média public et de ses missions.

Ce mardi, Joëlle Milquet s'est engagée auprès de la ministre à « œuvrer à une sortie par le haut » de cette situation. Elle a également présenté plusieurs pistes de travail visant à restaurer la cohésion au sein du conseil d'administration. Ces pistes demeurent, à ce stade, confidentielles. Jacqueline Galant en a pris acte mais attend désormais des actes. La ministre souhaite que les pistes avancées se traduisent rapidement en mesures concrètes afin de rétablir un climat de confiance et de sérénité au sein de la RTBF.

Les prochains jours diront si les engagements pris devant Jacqueline Galant suffiront à apaiser les tensions ou si la crise ouverte vendredi dernier continuera à secouer la gouvernance de la RTBF. ■

6.6.

Jacqueline Galant. © Belga



L'inflation ralentit en mai mais certains produits continuent de vous coûter plus cher

L'analyse des prix de 2.000 produits en grandes surfaces par Testachats réserve une surprise : l'inflation est tombée à 0,27 %. Le consommateur, lui, a l'impression de payer toujours plus cher...

LAURENCE PIRET

Malgré une inflation quasi nulle, de nombreux consommateurs ont le sentiment de payer leurs courses toujours plus cher. Et pour cause : même si l'inflation ralentit, les prix restent globalement très élevés par rapport à 2022.

INFLATION ENTRE MAI 2025 ET MAI 2026

Viande d'agneau	+17,73%
Dosettes de café	+11,33%
Filet de cabillaud	+9,85%
Myrtilles	+9,74%
Steak haché	+8,25%
Café moulu	+7,43%
Américain non préparé	+7,18%
Citrons	+6,41%
Thon au naturel	+6,21%
Dentifrice	+5,70%
Saucisses	+5,17%
Beuf à braiser	+5,03%
Savon liquide	+4,95%
Chocolat au lait	+4,60%
Bière	+3,95%
Pommes Granny Smith	-5,40%
Laitue iceberg	-5,93%
Raisins sans pépins	-6,28%
Ketchup	-6,92%
Lait végétal	-8,36%
Carottes	-10,37%
Pommes de terre	-10,98%

Selon le panier mensuel analysé par Testachats dans les enseignes Albert Heijn, Carrefour, Colruyt, Delhaize, Aldi et Lidl, les prix alimentaires ont explosé de 31 % en moyenne depuis janvier 2022. Et certains rayons restent particulièrement douloureux pour le portefeuille.

C'est au rayon « viande » que l'on trouve beaucoup de produits qui tirent les prix vers le haut ce mois-ci. La viande d'agneau affiche une hausse de 18 % sur un an. Le steak de bœuf grimpe de 8 %, tandis que l'américain nature augmente de 7 %. Mais la tendance est toutefois à la baisse. Le café continue lui aussi de peser lourd dans le budget : les dosettes prennent encore 11 %, tandis que le café moulu grimpe de 7 %. Même constat pour le cabillaud (+10 %), les myrtilles (+10 %), les citrons (+6 %) ou encore le thon en conserve (+6 %).

Plus inquiétant encore, plusieurs de ces produits avaient déjà fortement augmenté ces dernières années. Le chocolat au lait coûte aujourd'hui 76 %



Une inflation quasi au point mort, en mai... mais des tickets de caisse qui font toujours mal. © D.R.

plus cher qu'en janvier 2022, selon Testachats. Les dosettes de café ont bondi de 59 % depuis cette période.

QUELQUES PRODUITS BAISSENT MALGRÉ TOUT

Mais pourquoi les consommateurs ont-ils l'impression que « tout augmente » ? Parce que

La situation au Moyen-Orient pourrait provoquer de nouvelles hausses dans les prochains mois

certaines postes très visibles du quotidien restent sous pression. Et parce que la guerre au Moyen-Orient pourrait encore

compliquer la situation. Même si l'inflation ralentit aujourd'hui dans les rayons, de nouvelles hausses pourraient encore arriver dans les prochains mois. Testachats évoque notamment l'impact potentiel des tensions au Moyen-Orient sur les prix de l'énergie, du transport et de la production alimentaire. Tout n'augmente cependant pas. Les pommes de terre chutent de 11 % sur un an, les carottes de 10 % et le lait végétal de 8 %. Des baisses qui restent toutefois insuffisantes pour compenser le sentiment général des ménages. L'association rappelle enfin que les marques distributeurs restent souvent la meilleure arme pour limiter la facture à la caisse. ■

LE SOIR

Le PS veut « laïciser » la fête nationale

Le PS propose d'interdire aux autorités publiques d'organiser ou de participer à des cérémonies religieuses, comme le Te Deum du 21 juillet. Et de rétrograder les représentants des cultes dans l'ordre protocolaire.

WILLIAM BOURTON

Est-ce à l'Etat – au service public fédéral Intérieur – d'organiser le Te Deum à la cathédrale Saints-Michel-et-Gudule, le jour de la fête nationale ? La place du Premier ministre est-elle à cette cérémonie religieuse (où l'on chante : « Nous te louons, ô Dieu ») ? Pour le député fédéral socialiste Christophe Lacroix, poser ces questions, c'est y répondre. Au nom du PS, il a déposé une proposition de résolution « afin d'assurer la neutralité de l'Etat », qui sera examinée ce mercredi en commission « Constitution et nouveau institutionnel » de la Chambre.

Concrètement, la proposition de résolution demande au gouvernement « de fixer les modalités d'une interdiction faite aux autorités publiques belges, d'organiser des cérémonies religieuses et de participer à de telles cérémonies ». Avec cependant quelques exceptions : dans le cadre de funérailles religieuses d'une personnalité publique, par exemple.

Dans le même ordre d'idées, le texte demande la révision de la liste de préséance protocolaire, c'est-à-dire de la hiérarchie des personnalités par rapport au Roi lors des cérémonies officielles. Actuellement, les cardinaux et le nonce apostolique (« l'ambassadeur » du Saint-Siège) sont placés juste après la famille royale et avant le Premier ministre et les présidents d'assemblées. Et (à la 73^e place), les chefs des cultes reconnus devancent de quatre rangs les parlementaires...

« Notre proposition n'est dirigée contre aucune religion en particulier, elle pose une question démocratique simple qui est : pourquoi, dans un Etat neutre, des dignitaires religieux doivent-ils bénéficier d'une situation privilégiée ? », nous explique Christophe Lacroix. « On vit dans une démocratie politique moderne où la légitimité procède du suffrage universel. Il

n'y a donc aucune raison que, dans les cérémonies officielles, des autorités religieuses continuent à bénéficier d'une préséance d'un autre âge, reflet d'un ordre social complètement dépassé, qui est celui hérité du XIX^e siècle, qui les place devant les élus de la nation. »

Le souvenir de la visite papale

La « laïcisation » des cérémonies de la fête nationale et du protocole de l'Etat est un vieux serpent de mer de la politique belge. On a cru qu'une réforme passerait la rampe au tournant du siècle avec la mise en place du gouvernement libéral-socialiste-écologiste « Verhofstadt I » (1999-2003), le premier exécutif sans la famille sociale-chrétienne depuis 1958. Une commission interministérielle s'empara bien du dossier mais, faute de consensus au sein du conseil des ministres, le point fut reporté *sine die*.

Si l'organisation du Te Deum du 21 juillet demeura inchangée, en revanche, depuis l'an 2000, celui chanté à l'occasion de la fête du Roi, le 15 novembre (jour de la Saint-Léopold), incombe aux seules autorités religieuses. Une cérémonie civile, organisée par la

Chambre des représentants, le Sénat et le gouvernement fédéral, se tient ensuite au Parlement, en présence des élus de la nation.

Pourquoi ce dossier rebondit-il en ce printemps 2026 ? Christophe Lacroix ne s'en cache pas, la visite apostolique du pape François en Belgique, en septembre 2024, n'y est pas étrangère. Une visite « marquée par la confusion constante entre son rôle de chef d'Etat et celui de leader spirituel, et surtout par ses propos inacceptables concernant le rôle des femmes et la législation sur l'IVG », explique-t-il. « Cet événement a ravivé le débat sur la pertinence de maintenir ces traditions dans notre pays et sur la nécessité de réaffirmer la séparation entre l'Eglise et l'Etat ».

Notre proposition pose une question démocratique simple : pourquoi, dans un Etat neutre, des dignitaires religieux doivent-ils bénéficier d'une situation privilégiée ?

Christophe Lacroix (PS)
Député fédéral



La génération la plus connectée est aussi celle qui se sent la plus seule

Solidaris publie un mémorandum consacré à la santé mentale des enfants et des adolescents. Derrière les écrans, le harcèlement ou l'accès aux soins, un constat s'impose : la solitude est devenue un enjeu majeur de santé publique.

JULIE HUON

La santé mentale des jeunes ne relève pas que des psychologues ou des pédopsychiatres. Elle est aussi impactée par l'école, le logement, la pauvreté, les réseaux sociaux, le harcèlement, la périnatalité ou encore l'organisation même de la société. Tel est le message du mémorandum que Solidaris consacre cette année à la santé mentale des enfants et des jeunes.

Les raisons de s'inquiéter ne manquent pas. Selon l'Enquête de santé 2023-2024 de Sciensano, la proportion de jeunes de 15 à 24 ans souffrant de troubles anxieux a été multipliée par plus de quatre en quinze ans, passant de 3,5 % à 16 %. Et lorsqu'on additionne les troubles anxieux et dépressifs, près d'un jeune sur quatre (23,1 %) est aujourd'hui concerné (contre 17,8 % pour l'ensemble de la population). Les jeunes constituent également la tranche d'âge la plus touchée par les idées suicidaires. Plus inquiétant encore : la moitié des troubles mentaux débute avant l'âge de 14 ans.

« Nous avons commencé début 2025 avec un noyau d'une dizaine d'experts, puis ouvert les discussions à travers plusieurs tables rondes thématiques et un panel de jeunes », explique Jean-Marc

Laasman, conseiller stratégique chez Solidaris et coordinateur du mémorandum. « Un consensus est rapidement apparu : la dégradation de la santé mentale des jeunes ne se réduit pas à des vulnérabilités individuelles. C'est aussi le symptôme d'une société qui va mal. »

Les échanges ont porté sur six grands thèmes : le harcèlement scolaire, les écrans et les réseaux sociaux, le contexte social et environnemental, la neurodivergence, la périnatalité et l'accès aux soins. « L'école revenait sans cesse dans les discussions », poursuit Jean-Marc Laasman. « Nous ne lui avons finalement pas consacré de chapitre spécifique parce qu'elle traverse l'ensemble des enjeux abordés. L'école est en grande souffrance, mais on attend énormément d'elle aussi. Elle a un rôle essentiel à jouer dans la prévention, la socialisation, le repérage des difficultés ou encore l'émancipation des jeunes. »

« Une réponse au capharnaüm belge »

A l'arrivée, un fil rouge traverse l'ensemble du rapport : la solitude. A tel point que la première des dix priorités qui y sont défendues n'est ni l'encadrement des réseaux sociaux ni le doublement du nombre de pédopsychiatres. Solidaris réclame surtout la création d'un secrétariat d'Etat chargé de coordonner une stratégie interfédérale de lutte contre la solitude.

« Le paradoxe est frappant », observe Olivier Luminet, professeur de psychologie à l'UCLouvain et membre du comité d'experts réuni par Solidaris. « Les jeunes sont probablement la génération la plus connectée de l'histoire. Ils disposent d'un réseau potentiel immense et peuvent contacter quelqu'un à n'importe quel moment. Pourtant, ce sont eux qui déclarent le plus souffrir de solitude. Bien sûr, la pandémie a joué un rôle d'accélérateur : on les empêchait de se voir, on limitait leurs contacts sociaux. Mais ce qui est interpellant, c'est que ce sentiment est resté. »

Cette idée de secrétariat d'Etat à la lutte contre la solitude peut sembler originale, mais elle existe déjà ailleurs. « Le Royaume-Uni et le Japon ont mis en place des dispositifs similaires après avoir identifié la solitude comme un véritable enjeu de santé publique », rappelle Jean-Marc Laasman. « C'est aussi une réponse au capharnaüm belge », renchérit Olivier Luminet. « Les partis politiques n'ont pas arrêté de nous parler santé mentale pendant la campagne de 2024, mais il n'y a quand même pas eu énormément d'actions concrètes derrière. Comme souvent, on attend une grande crise pour faire quelque chose. Ici, l'idée est justement de ne pas attendre la prochaine. »

Pour la psychologue, une telle instance fédérale permettrait surtout de sortir du « jeu infernal de renvoi d'ascenseur » : « Ce n'est pas la santé, c'est l'éducation, ce n'est pas moi, c'est l'autre. Non, il faut faire travailler ensemble le milieu éducatif, le monde associatif, les acteurs de la santé et coordonner tous les niveaux de pouvoir. »

Transformer l'anxiété en capacité d'agir

Les écrans figurent évidemment parmi les préoccupations du rapport. Le document plaide notamment pour un meilleur encadrement des plateformes numériques. Mais pour Olivier Luminet, le débat se crispe trop souvent autour de fausses solutions. « Une des tentations, c'est de chercher un coupable unique : les écrans, les smartphones ou les réseaux sociaux », observe-t-il, mettant en garde contre les comparaisons avec le tabac ou l'alcool. « Faire croire que les téléphones sont toujours mauvais pour le bien-être des adolescents est dangereux. Les écrans peuvent aussi apporter beaucoup de choses. La question est celle de l'équilibre. » Pour lui, le

mot-clé n'est pas l'interdiction mais la régulation. « Dire qu'en interdisant les réseaux sociaux, les adolescents vont automatiquement se resocialiser est une vision beaucoup trop simpliste. »

Les deux hommes se rejoignent enfin sur un point : les jeunes eux-mêmes doivent être associés aux solutions. « Ils expriment une forme de désillusion face à des administrations qu'ils jugent parfois incapables de répondre à leurs préoccupations », observe Jean-Marc Laasman. « Pourtant, ils restent prêts à s'engager. L'enjeu est de transformer leur anxiété et leur sentiment d'impuissance, en capacité d'agir. »

Une conviction que partage Olivier Luminet. « Ils doivent être partie prenante de la discussion et de la construction des réponses. Ils ont beaucoup de choses à dire et beaucoup de choses à apporter. »

Parmi les témoignages recueillis par Solidaris, celui de C. (24 ans) résume peut-être le mieux l'urgence ressentie par une partie de cette génération : « Ce qui me fait peur, c'est la banalisation de l'épuisement... On vit dans un environnement ultra compétitif où personne ne s'y retrouve. On dit que c'est normal d'être en dépression. Mais non, ça ne devrait pas être normal. »

politiques n'ont pas arrêté de nous parler santé mentale pendant la campagne de 2024, mais il n'y a quand même pas eu énormément d'actions

concrètes derrière

Olivier Luminet
Professeur de psychologie
à l'UCLouvain

”



Les partis

A l'échelle du pays, ils sont 30,8 % ; en Flandre, 22,3 % ; à Bruxelles, 28,2 % ; et en Wallonie, 36,2 %. A lire les chiffres des exclus du chômage qui se sont tournés vers les CPAS du pays pour solliciter un revenu d'intégration (RIS), le raz-de-marée redouté par les centres publics d'action sociale n'aurait toujours pas eu lieu, fin avril. Et la projection établie par le gouvernement fédéral estimant à un tiers le nombre des personnes en fin de droit aux allocations de chômage ou d'insertion sollicitant cette aide sociale s'en trouverait confirmée. Qu'en est-il ?

A écouter les fédérations des CPAS bruxellois et wallons, ces données sont biaisées. Pour plusieurs raisons. La première, c'est le décalage par rapport à la réalité de terrain, explique Sandrine Xhaufaire, conseillère experte auprès de la Fédération des CPAS wallons. « Il y a un temps de retard dans l'encodage des résultats », détaille-t-elle. « Or, le ministère de l'Intégration sociale publie les chiffres des dossiers encodés. Dès lors, pour avril, ce ne sont pas des chiffres stabilisés. Résultat : ils font baisser la moyenne depuis janvier. » En guise d'exemple, l'experte cite le cas des données des RIS sollicités en janvier : « Il a fallu attendre fin mars pour obtenir des chiffres stabilisés. »

Sébastien Lepoivre, président de la Fédération des CPAS bruxellois, confirme : « Le fédéral ne dispose de données stabilisées qu'au bout de quelques mois. Car aujourd'hui encore, nous traitons et encodons des demandes des mois de mars et avril. Et des demandes de personnes exclues lors de ces vagues nous parviennent encore. Il y a un effet entonnoir. »

« On craint d'autres CPAS d'Anderlecht »

« Et puis, le SPP Intégration sociale ne monitorise que les RIS », ajoute Sébastien Lepoivre. « Les autres reports de charge, il n'en tient pas compte. Car quand une personne n'a pas droit à un revenu d'intégration, elle a souvent droit à une aide sociale complémentaire, à charge des communes. » Sandrine Xhaufaire ajoute un autre report

de charge, « les droits dérivés, c'est-à-dire quand une personne qui n'est pas exclue du chômage vient demander un RIS à la suite de l'exclusion de son conjoint ». « Notre demande, c'est que le fédéral monitorise l'ensemble des flux qui aboutissent à l'octroi d'un RIS ou d'une aide sociale, car chaque demande génère le traitement d'un dossier et une visite à domicile », revendique Sébastien Lepoivre.

« On ne sait pas comment on va faire face »

A Bruxelles, le report de charge de l'Onem vers les CPAS serait de l'ordre de 60 %, comme dans les autres grandes villes du sud du pays. Pour l'ensemble de la Wallonie, il se situerait entre 40 et 45 %, selon la dernière estimation de la Fédération des CPAS, les petites et moyennes communes abaissant la moyenne générale. « Mais même si ce report était effectivement d'un tiers

CPAS : les chiffres des exclus du chômage incomplets

Selon les dernières données publiées par le ministère de l'Intégration sociale, seul un tiers des exclus du chômage a sollicité un revenu d'intégration (RIS). Mais ces données ne refléteraient pas la réalité de terrain, selon les fédérations de CPAS, pour plusieurs raisons.

des exclus, cela ne résoudrait rien à notre problème d'effectif et au coût estimé qui serait d'un milliard », rappelle l'experte wallonne. Et d'embrayer : « Notre crainte, c'est qu'on se retrouve avec d'autres CPAS d'Anderlecht (octroi de revenu d'intégration sans enquête domiciliaire préalable, NDLR) ailleurs, parce que les agents n'arrivent plus à réaliser les enquêtes sociales dans les délais. »

L'autre inquiétude majeure concerne la vague qui s'annonce, avec les exclusions qui interviendront au 1^{er} juillet prochain. « Cette vague sera trois fois plus importante que celle de janvier ou que celle de mars et avril cumulés », prédit Sandrine Xhaufaire. « Et contrairement aux vagues précédentes, elle ne sera plus compensée à 100 % par le fédéral. De plus, elle tombera à un moment où les équipes, à bout, devront pouvoir prendre congé. On ne sait pas comment on va faire face. »

Les écoles dans le flou avant le vote final du décret-programme

Le décret-programme de la majorité MR-Engagés a franchi une nouvelle étape dans la nuit de lundi à mardi avec son adoption en commission du Budget. Mais son adoption définitive reste suspendue à plusieurs étapes parlementaires. Pendant ce temps, les écoles tentent d'organiser la fin d'année.

ERIC BURGRAFF
CHARLOTTE HUTIN

Et maintenant qu'est-ce qu'on fait ? Après six heures de palabres, dans la nuit de lundi à mardi, les élus francophones ont entériné leur désaccord sur la suite du parcours du fameux projet de décret actant toute une série de réformes dans l'enseignement. Il s'agissait, en commission Budget, d'examiner la réponse du Conseil d'Etat sollicitée à la demande de l'opposition sur la légalité de certains amendements. Alors que PS, PTB et Ecolo voulaient interroger pour la troisième fois le Conseil d'Etat, la majorité MR et Engagés a décidé de passer outre et de forcer le passage au vote. Les premiers estiment qu'il est de leur devoir de s'assurer de la légalité du décret, les seconds parlent plutôt de flibuste parlementaire, qui consiste à tirer toutes les ficelles légales possibles pour retarder l'adoption d'un texte de loi.

Le décret-programme a finalement été validé alors que les 200 amendements déposés par l'opposition ont été rejetés.

Le dossier n'est pour autant pas tout à fait mûr pour une validation définitive en séance plénière. Les groupes Ecolo et PTB ont en effet refusé, en clôture de vote, d'accorder leur confiance aux rapporteurs (un député Engagés et un député Ecolo) sur le texte. En conséquence, une nouvelle séance de commission du Budget doit être convoquée pour adopter formellement ledit rapport. La conférence des présidents de groupes parlementaire se réunit mardi soir à Namur pour planifier cette nouvelle étape. A l'heure de boucler ces lignes, le scénario le plus probable faisait état d'une nouvelle commission ce mercredi et d'un passage en séance plénière ou bien le week-end prochain ou bien le 10 juin.

Suite, mais pas fin, du feuilleton politique

Aucun doute, lors de cette plénière, que l'opposition déposera à nouveau des paquets d'amendements avec demande d'avis au Conseil d'Etat. De quoi retarder à nouveau l'adoption définitive du texte ? Ce ne devrait pas être le cas : en séance plénière, les demandes d'avis au Conseil d'Etat ne suspendent pas le processus législatif.

Dans la majorité, on se plaît à rappeler que l'astuce a été utilisée par la ma-

jorité alternative PS/PTB/Ecolo sous l'ancienne législature – au printemps 2024 – pour valider ce qu'on avait appelé à l'époque « le décret paysage pirate ».

Sauf nouvelle astuce sortie du chapeau de l'opposition, le fameux décret-programme 2 devrait donc être adopté mi-juin. Pour mémoire, ce décret prévoit plusieurs mesures d'économie, parmi lesquelles le passage de 20 à 22 périodes dans le secondaire supérieur, la réduction des budgets « gratuité », la réforme du régime de congé maladie ou encore la réduction drastique du nombre d'enseignants détachés.

Des écoles contraintes d'anticiper

Sur le terrain, c'est pourtant moins le feuilleton parlementaire que ses conséquences concrètes qui préoccupent les directions et les équipes éducatives. Alors que le décret n'a toujours pas été adopté définitivement, plusieurs échéances administratives obligent déjà les écoles à préparer la prochaine rentrée.

Les enseignants avaient jusqu'au 1^{er} juin pour introduire une demande d'interruption de carrière, de congé pour prestation réduite ou signaler leur souhait de ne pas bénéficier d'un allègement de leur charge. Le décret-programme prévoit en effet d'exempter les enseignants débutants et ceux en fin de carrière du passage à 22 périodes. « Comment demander à des enseignants de se positionner alors que la loi n'est pas encore votée ? », interroge Alain Koeune, président de la Fédération des directions de l'enseignement secondaire catholique.

Le terrain maintient la pression

Loin de calmer les esprits, la séquence parlementaire de lundi semble avoir ravivé la colère dans une partie du secteur. « Les gens sont toujours aussi déterminés », constate Luc Toussaint, président de la CGSP Enseignement. « Ils sont fâchés du mépris affiché par le gouvernement. »

Pendant que les actions locales se poursuivent, les syndicats attendent désormais la date définitive de la séance plénière pour ajuster leur stratégie.

Si l'adoption définitive du décret paraît aujourd'hui inéluctable, personne n'est en mesure de dire avec certitude quelle forme prendra la contestation dans les dernières semaines de l'année scolaire.

La Libre BELGIQUE

Grèves dans l'enseignement: quel impact sur les examens de fin d'année?

■ Certaines écoles ont adapté les modalités des évaluations de fin d'année.

La mobilisation des enseignants contre les réformes menées par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne faiblit pas. Après l'adoption du décret-programme contenant une série de mesures d'économies, en commission du Budget du Parlement, dans la nuit de lundi à mardi, la mobilisation risque même de s'amplifier, à en croire les responsables syndicaux. "La majorité MR-Engagés se cabre. Elle ne nous écoute pas", dénonce Roland Lahaye (CSC). "Les enseignants ont l'impression qu'on se moque d'eux", appuie Luc Toussaint (CGSP).

Pour rappel, le préavis de grève dans l'enseignement a été prolongé jusqu'au 10 juillet. À l'heure actuelle, selon Roland Lahaye, toutes les régions et tous les réseaux sont touchés par les actions, avec une intensité et des modalités toutefois variables (fin des cours et examens supprimés ou simples arrêts de travail). "Dans les régions de Liège et Verviers, pratiquement l'ensemble des écoles sont impactées. À Bruxelles, près de 80 écoles sont touchées par le même mouvement. Dans les autres provinces, ce sont surtout les centres urbains qui sont concernés."

Les écoles secondaires sont davantage touchées que les écoles fondamentales, précise Luc Toussaint. D'une part car il faut prendre en charge les enfants pendant la grève, d'autre part à cause des deux heures de cours par semaine supplémentaires pour les profs du secondaire supérieur.

Alain Koene, président de la Fédération des associations de direction de l'enseignement secondaire catholique (Feadi), lui-même directeur à Dinant, témoigne d'une "tension terriblement palpable dans énormément d'écoles", avec une "incertitude sur la suite des événements et des assemblées générales" qui se tiennent un peu partout. Dans ce contexte, certains établissements ont adapté les modalités des examens.

Que dit le décret?

Outre les épreuves externes certificatives (CEB, CE1D et CESS), dont l'organisation est obligatoire, les écoles sont libres de mettre en place des évaluations puisque celles-ci relèvent uniquement de la liberté pédagogique des établissements scolaires. La tenue des examens se fera donc de façon inégale dans les établissements de la FWB.

Outre les épreuves externes certificatives (CEB, CE1D et CESS), les écoles sont libres de mettre en place des évaluations puisque celles-ci relèvent de leur liberté pédagogique.

Malgré sa participation au mouvement de grève, l'Institut des Filles de Marie de Saint-Gilles a opté pour le maintien des examens. "Nous sommes une école à milieu socio-économique défavorisé, on essaie donc toujours de garder une structure pour les élèves", explique son directeur Johann Dizant. "Là, on parle d'aujourd'hui, mais l'année prochaine ou dans deux, trois ans, qu'est-ce qui va nous rester réellement de notre enseignement?", s'interroge-t-il. Nous ne sommes pas contre les réformes. L'enseignement a besoin, nuance-t-il. Mais on ne sort pas des textes de loi un jour pour les mettre en application le lendemain sans aucune préparation. Ça se digère, ça se travaille."

Seuls les élèves en échec passeront des examens

Au Collège Saint-Michel d'Etterbeek, il a plutôt été décidé que seuls les élèves en échec passeront des examens. "Les examens officiels du type CE1D et CESS sont maintenus pour tout le monde, mais pour les autres matières et les autres années, la direction nous a demandé de calculer les moyennes finales de l'année sur base des résultats des 4 bulletins précédents", explique une professeure. Les élèves qui ont moins de 50 % sur la moyenne annuelle n'échapperont pas aux examens. Un élève en échec en mathématiques, par exemple, devra donc présenter l'épreuve de cette matière.

Depuis plusieurs semaines, grèves, actions symboliques et arrêts de travail se multiplient dans l'établissement bruxellois. Aujourd'hui, l'école ne fonctionne plus en horaire normal. Les cours ont été remplacés par des ateliers de remédiation pour les élèves devant passer les examens et ceux voulant faire du dépassement.

"D'habitude, je suis très pro-examens. Je considère que tout le monde devrait avoir des examens au moins une fois par an. Mais là, la situation est tellement catastrophique qu'il faut que les élèves et leurs parents comprennent qu'on ne sait pas faire autrement que de marquer notre désaccord avec le gouvernement par cette voie-là, confie la professeure. Je veux juste qu'on sauve l'année des élèves qui n'ont rien demandé et que ça se passe dans les meilleures conditions possibles. Mais ici, on est vraiment dans une situation de crise." Pour garder un semblant de normalité dans ce contexte chamboulé, l'école a décidé de maintenir le bal rhéto et la proclamation.

Dans d'autres établissements bruxellois, les cours sont suspendus et l'on parle même d'annuler les épreuves externes, pourtant obligatoires.

Laurent Gérard
et Caroline Vandenabeele

MR-Engagés, deux nuances de libéralisme face aux patrons wallons

■ Des divergences persistent sur la manière de mener à bien les réformes prévues.

La salle est comble. Dans l'assemblée, les regards sont braqués vers l'estrade sur laquelle une table a été installée. Ce mardi, l'hôtel Van Der Valk de Nivelles accueille deux invités que certains entrepreneurs rêvaient d'entendre, deux ans après l'arrivée au pouvoir du gouvernement wallon MR-Engagés: Georges-Louis Bouchez, président du MR, et Yvan Verougstraete, président des Engagés. Avec eux, deux représentants du monde de l'entreprise prennent part au débat, Frédéric Panier, CEO d'AKT, représentant des employeurs du secteur privé wallon, et Jean Hilgers, président du conseil d'administration de Wallonie Entreprendre. Le tout, animé par Dorian de Meeûs, rédacteur en chef de *La Libre*.

Parmi le public convié par le Cercle du Lion, à l'initiative de ce débat, certains entrepreneurs confient volontiers une certaine déception vis-à-vis du gouvernement MR-Engagés. *"Je suis actif dans le secteur de la construction. Je me bats pour garder la tête hors de l'eau et j'y parviens. Mais je déplore de voir que les réformes promises tardent à arriver"*, confie un participant. *"En matière d'emploi, le secteur de la construction est en pénurie, mais nous ne parvenons pas à recruter. Et là aussi, on s'impatiente"*,



Yvan Verougstraete (Les Engagés) et Georges-Louis Bouchez (MR), au moment de former un gouvernement bruxellois.

ajoute une indépendante venue assister au débat.

Interrogations

Malgré ces inquiétudes, les deux présidents de parti s'adressent à un auditoire a priori conquis. Ce n'est pas à eux qu'ils doivent vendre la flexibilisation du marché du travail ou la stimulation de la croissance. Les hochements de tête approbateurs qui échappent ponctuellement à l'un ou l'autre spectateur en attestent. Leurs interrogations portent plutôt sur "quand" ces réformes seront mises en œuvre. Si l'on en croit les impressions de certains à l'issue des dé-

bats, celles-ci n'ont pas trouvé réponse...

Reste que les deux présidents de parti semblent avoir bien compris qui ils ont en face d'eux. Le président des Engagés multiplie ainsi les comparaisons avec le monde de l'entreprise pour expliquer sa vision en matière de finances wallonnes. *"C'est comme dans une entreprise. Quand ça va mal, votre premier réflexe est de couper les coûts. C'est nécessaire, mais cela ne vous permet pas de tourner. Un vrai choc d'investissement en Wallonie permettrait de créer de la croissance"*, affirme Yvan Verougstraete. La tirade rappelle la présence d'un libéralisme

de plus en plus assumé chez les centristes. Les Engagés revendiquaient d'ailleurs, pas plus tard que ce dimanche, le "télolibéralisme". Un libéralisme de la troisième voie en quelque sorte qui, guidé par le sens, entend se détacher du néolibéralisme et du socialisme.

Libéralisme et libéralisme

Au fil des échanges entre ces deux formes de libéralisme, celui du MR et celui des Engagés, leurs différences se révèlent petit à petit. Sur les thématiques abordées (croissance, emploi, intelligence artificielle, fiscalité du travail...) les deux protagonistes con-

vergent et se contredisent peu. Il est néanmoins difficile pour l'un et l'autre de ne pas nuancer les propos tenus par son partenaire de majorité.

Ainsi, quand vient la question de leur efficacité, comprenez la lenteur des réformes promises, le président du MR tire à boulets rouges sur les administrations wallonnes et fédérales: *"À terme, nous devrions pouvoir supprimer les cabinets pour ne travailler qu'avec les administrations. Mais pour cela, il faut tout changer, par exemple, en supprimant le statut des fonctionnaires."* Du côté des Engagés, on préfère la nuance. *"Je suis d'accord, l'horizon, ce sont des cabinets réduits. Mais nous sommes allés trop vite, les administrations doivent d'abord monter en puissance, sans quoi les cabinets se trouvent en difficulté et manquent de chiffres et d'appuis pour pouvoir travailler."*

Il est difficile pour l'un et l'autre de ne pas nuancer les propos tenus par son partenaire de majorité.

La même dynamique s'observe par exemple sur la question des flexi-jobs. Si le président du MR estime que ceux-ci vont stimuler la croissance et ainsi créer de nouveaux emplois, son collègue reste prudent, sans pour autant remettre en cause l'intérêt de la réforme.

Derrière cette position, le président des Engagés maintient ses promesses, mais plaide pour prendre le temps de mener à bien les réformes prévues. Malgré leurs nuances, les présidents du MR et des Engagés sont apparus sereins et en accord sur la direction prise par la Wallonie.

Louis Dominé

La Wallonie craint la création de déserts hospitaliers sur son territoire

■ L'Aviq a remis son avis sur la réforme du paysage hospitalier.

La Wallonie redoute la création de déserts hospitaliers sur son territoire si la réforme du paysage hospitalier devait être approuvée telle que proposée par un groupe d'experts. Les zones critiques se situeraient dans le Luxembourg, le sud de la province de Namur, la Botte du Hainaut et la Communauté germanophone.

La proposition de réforme des experts, déposée en décembre, préconise la création de quatre types d'établissements hospitaliers. L'hôpital général régional (HGR) serait l'établissement de référence: taille critique de 240 lits, dont 180 lits aigus; accessible 24 heures sur 24; gamme de soins complète, sauf les soins les plus pointus; et service d'urgences. Le centre hospitalier universitaire (CHU) serait un HGR rehaussé des soins complexes et des missions universitaires.

Quelque 39 sites menacés

Le centre médical local (CML) serait un hôpital de jour compétent, entre autres, pour les chirurgies de jour, des consultations ambulatoires, la dialyse *low-care* (peu médicalisée) et le suivi de soins chroniques. Des courts séjours seraient aussi possibles. Enfin, l'hôpital de soins intermédiaires (HSI)

s'occuperait notamment de la révalidation et des soins palliatifs.

Sur les 132 sites hospitaliers aigus du pays, 67 (groupe A) répondent d'ores et déjà aux critères pour devenir un HGR; 26 (groupe B) n'en sont pas loin; tandis que 39 (groupe C) en sont loin et seraient amenés à réduire leur activité pour se reconverter en CML ou en HSI. Sur ces 39 sites, 18 sont situés en Wallonie.

La réforme fera l'objet, durant ce mois de juin, d'une concertation entre les ministres de la Santé du pays (fédéral, Régions et Communautés). Pour alimenter le débat, des avis ont été sollicités. *La Libre* a pu consulter celui de l'Aviq, l'agence wallonne de la santé.

Dans leur proposition de réforme, les experts prennent comme référence pour l'accès à un HGR – et à son service d'urgences – un temps de trajet de maximum 30 minutes par la route pour 90 % de la population de chaque province. Cet objectif est aujourd'hui rencontré sur tout le territoire belge. Demain, avec la requalification des sites du groupe C, la population de la province du Luxembourg ne serait couverte qu'à 78 %.

Les urgences en 15-20 minutes

L'Aviq a poussé l'analyse plus loin en examinant les sous-régions. Elle constate "une perte significative d'accessibilité dans certaines provinces et plus particulièrement dans la province de Namur (le bas), du Luxembourg, du Hainaut (Chimay) et de Liège (Cantons de l'Est). La proxi-

mité des soins et l'équité territoriale constituent le prérequis non négociable de toute réorganisation: 90 % des citoyens de chaque province [doivent] avoir accès à un service d'urgences dans un délai maximum de 30 minutes".

"La concentration des soins spécialisés est acceptable; la désertification hospitalière ne l'est pas." L'Aviq estime dès lors que "dans les territoires où l'accessibilité n'est pas garantie, des dérogations doivent être prévues [contre] l'isolement géographique." Elle plaide au minimum pour que "des services de premières prises en charge des urgences" ou des PIT (des services d'ambulances) soient prévus dans les CML. Elle imagine aussi "des solutions spécifiques pour la Wallonie", comme "le maintien de l'hélicoptère médicalisé (voire son développement)" et "le développement d'accords transfrontaliers".

Selon l'agence wallonne, l'accès à des soins pour les urgences vitales doit être assuré en "15-20 minutes" à 90 % de la population "d'un bassin de vie", et en "30 minutes maximum" pour les urgences non vitales et les services hospitaliers généraux.

Il nous revient que le ministre wallon de la Santé, Yves Coppieters (Les Engagés), serait prêt à endosser l'avis de l'Aviq. "La Wallonie plaide pour l'intégration de critères objectifs et opérationnels permettant de garantir une accessibilité réelle [aux soins hospitaliers]", avait-il en tout cas déclaré le 19 mai au Parlement.

Antoine Clevers

Pensions complémentaires: la piste pour mettre fin à l'argent qui "dort"

■ La Commission des pensions a rendu son avis au ministre Jan Jambon.

Des millions de Belges ont été encouragés depuis plus de vingt ans à se constituer une pension complémentaire. Mais une réforme adoptée en 2015 a créé un effet secondaire inattendu: une partie de cette épargne peut aujourd'hui rester bloquée pendant plusieurs années tout en rapportant très peu. Saisie du problème par le ministre des Pensions Jan Jambon (N-VA), la Commission des pensions complémentaires, où siège le secteur des assurances, vient de proposer une première réponse. Une solution prudente, qui repose davantage sur le contrôle que sur une réforme immédiate.

L'origine du problème

À l'origine du dossier se trouve une contradiction entre deux calendriers. D'un côté, l'âge légal de la pension a progressivement été relevé: il est passé à 66 ans en 2025 et atteindra 67 ans en 2030. De l'autre, une grande partie des contrats d'assurance de groupe et de pensions complémentaires ont été conçus à une époque où l'on partait généralement à la retraite à 60 ans – 350 000 contrats sont concernés – ou 65 ans – 4,3 millions de contrats sont concernés.

Depuis la loi de décembre 2015, le versement du capital de pension complémentaire est lié au départ effectif à la retraite. Un travailleur dont le contrat prévoit une échéance à 60 ou 65 ans ne peut donc plus nécessairement récupérer son capital à cet âge si sa pen-

Des millions de Belges détiennent une pension complémentaire. Avec le relèvement de l'âge légal de la pension à 66 puis 67 ans ou en cas de changement d'employeur, une partie de cette épargne peut rester bloquée.

prolongation est juridiquement et actuariellement considérée comme un nouveau contrat. Les anciennes conditions de rendement ne sont donc parfois plus garanties. Les rendements fondent.

De nombreuses plaintes

Pour certains affiliés, notamment ceux dont le contrat est devenu "dormant" après un changement d'employeur, les réserves accumulées ont ainsi parfois été placées pendant plusieurs années à des taux très faibles, voire proches de zéro. Les plaintes adressées à l'Ombudsman des assurances ont conduit le ministre des Pensions à demander un avis à la Commission des pensions complémentaires, l'organe qui réunit représentants des employeurs, des travailleurs, des pensionnés et des organismes de pension.

Les chiffres montrent que la question est loin d'être marginale. Environ 80 % des contrats d'assurance concernés prévoient encore un âge terme fixé à 65 ans. Environ 4 % prévoient même une échéance à 60 ans. La situation touche particulièrement les contrats dormants, c'est-à-dire ceux qui ne reçoivent plus de nouvelles cotisations mais continuent d'exister avec les réserves déjà constituées.

La Commission reconnaît explicitement le risque. Dans son avis rendu le 26 mai, elle souligne que les affiliés peuvent être confrontés à

un rendement "nettement inférieur" après l'échéance initiale du contrat. Le problème est d'autant plus sensible que les travailleurs concernés ne disposent souvent d'aucun moyen d'action direct sur les conditions qui leur sont appliquées.

Pas de solution législative....

longées bénéficient des mêmes conditions que celles offertes aux nouveaux contrats commercialisés au même moment. Autrement dit, un affilié dont le contrat est prolongé après 65 ans devrait recevoir le même taux garanti et les mêmes éventuelles participations bénéficiaires qu'un nouveau client souscrivant un produit comparable. Aucune différence ne devrait être faite entre affiliés actifs et affiliés dormants. La solution proposée consiste donc à vérifier que ce principe est réellement respecté. La Commission recommande que l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) mène, à la demande du ministre, un contrôle spécifique l'an prochain. Grâce à de nouvelles données disponibles dans la base de données nationale des pensions complémentaires (DB2P), le superviseur devrait pouvoir détecter d'éventuelles pratiques contraires aux règles et vérifier si certains affiliés dormants sont effectivement moins bien traités que les autres. Cette approche revient à considérer que le problème principal n'est pas nécessairement la loi elle-même, mais son application concrète.

Questions en suspens

L'avis laisse néanmoins plusieurs questions ouvertes. La Commission reconnaît que le relèvement de l'âge légal de la pension soulève d'autres difficultés qu'elle n'a pas eu le temps d'examiner. Elle cite notamment la disparition de certaines couvertures décès lorsque les contrats deviennent dormants.

En d'autres termes, le dossier est loin d'être clos. Le contrôle demandé à la FSMA permettra de vérifier si les assureurs appliquent correctement les règles existantes. Mais il ne répond pas encore à une interrogation plus fondamentale: faut-il continuer à faire coexister des contrats conçus pour une retraite à 60 ou 65 ans avec un système où l'âge légal atteint désormais 66 ou 67 ans? L'enjeu dépasse la question technique des taux d'intérêt. Depuis deux décennies, les pouvoirs publics encouragent les citoyens à épargner

sion légale ne prend cours qu'à 66 ou 67 ans. C'est dans cet intervalle que le problème apparaît.

Dans de nombreux cas, le contrat d'assurance sous-jacent arrive à son terme avant que le capital puisse être versé. L'assureur doit alors prolonger le contrat jusqu'au départ effectif à la retraite. Or cette

Pour autant, la Commission ne recommande pas de modifier immédiatement la législation ni d'imposer aux assureurs une adaptation automatique des contrats. Sa proposition est plus limitée.

Selon elle, les règles actuelles imposent déjà que les contrats pro-

davantage pour préparer leur retraite. Si une partie de cette épargne reste immobilisée pendant plusieurs années avec un rendement faible, c'est la confiance même dans le deuxième pilier des pensions qui risque d'être fragilisée.

François Mathieu



Invités: Le Rugby Club Soignies et l'ENL Water-polo à l'honneur

<https://www.antennecentre.tv/actu/invites-le-rugby-club-soignies-et-lenl-water-polo-lhonneur/28907>